

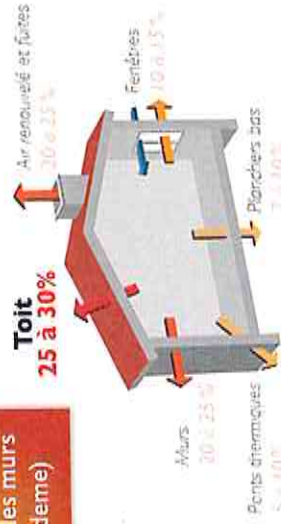
La Transition Energétique pour la Croissance Verte

Devenez Bénéficiaire de la loi de Transition Energétique

- Isolation des combles pour 1€
- Programme de lutte contre la précarité énergétique Validé par la ministre de l'écologie
- Travaux financés par les fournisseurs d'énergie

Pourquoi isoler vos combles ?

La perte de chaleur se fait principalement par la toiture et les murs (source Ademe)



- Réduction de votre facture de chauffage jusqu'à 30%
- Amélioration de votre confort l'hiver et sensation de fraîcheur l'été
- Une santé mieux préservée
- Valorisation de votre bien immobilier

Pour appeler directement notre technicien local

- 1** Ligne Directe 04 67 31 25 20
- 2** Nous nous occupons du dossier administratif
- 3** Réalisation des travaux par LANGUEDOC ISOLATION Professionnel qualifié RGE (35 ans d'expérience)
- 4** Une démarche simple et rapide, des travaux propres sans dérangement, réalisés sous 1 mois.

Critères d'éligibilité :

- Maisons individuelles, propriétaires ou locataires
- Combles perdus non isolés ou isolation vieillissante
- Plafonds de ressources à ne pas dépasser

Nombre de personnes composant le ménage	Avis d'imposition 2015
1	18 342 €
2	26 826 €
3	32 260 €
4	37 690 €
5	43 141 €

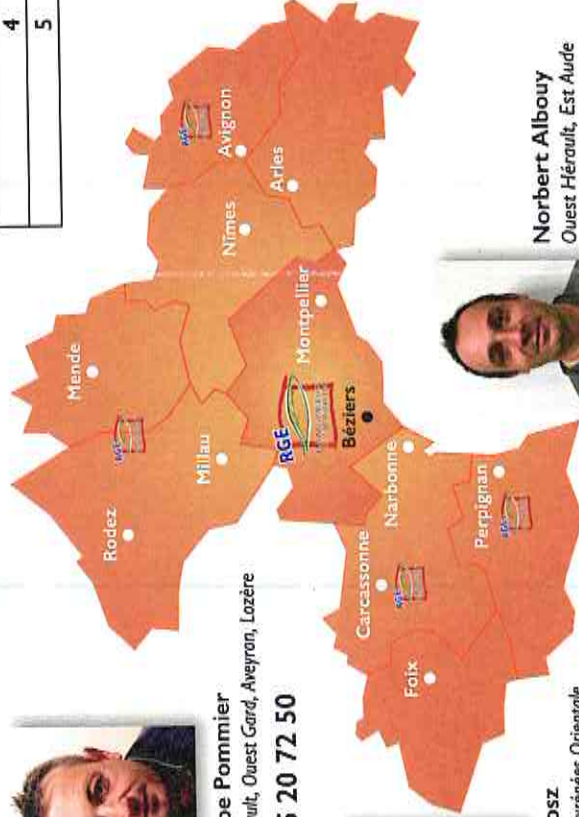
Besoin d'en savoir plus : www.objectif54



Philippe Pommier
Est Hérault, Ouest Gard, Aveyron, Lozère
06 45 20 72 50



Christophe Jarosz
Ouest Aude, Ariège, Pyrénées Orientale
06 17 29 24 32



Norbert Albouy
Ouest Hérault, Est Aude
06 38 41 07 57



Dominique Rougeck
Est Gard, Vaucluse
07 89 23 51 47



NOUS CONTACTER

Siège Social : Béatrice 04 67 31 25 20
contacts@languedocisolation.fr
www.languedocisolation.com

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le jeudi 31 décembre 2015

Mise en œuvre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte : décret instituant une obligation d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique dans le cadre des certificats d'économies d'énergie

Ségolène Royal a signé le décret créant une nouvelle obligation d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique, en application de l'article 30 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Cette nouvelle obligation vient renforcer le dispositif des CEE, et permettra d'accroître les efforts d'économies d'énergie et de lutte contre la précarité énergétique. Elle permettra de mobiliser des moyens supplémentaires pour une montée en puissance significative des actions d'économies d'énergie en faveur des ménages en situation de précarité énergétique : cela signifie pour ces ménages moins de dépenses énergétiques, et donc plus de revenus disponibles.

Concrètement, cette nouvelle obligation pourra être remplie par la mise en œuvre d'actions d'économies d'énergie au bénéfice de ménages situés sous un certain plafond de revenus, ou par la contribution à des programmes d'accompagnement de ces ménages (formation, information, innovation). Les actions au profit des ménages les plus modestes seront encouragées par un système de bonification.

Cette nouvelle obligation, qui s'impose dès le 1^{er} janvier 2016 aux fournisseurs d'énergie, vient s'ajouter à l'objectif d'économies d'énergie de 700 TWh cumac défini pour la troisième période dans le cadre du dispositif des CEE. Ce sont ainsi 150 TWh cumac supplémentaires sur les années 2016-2017 qui bénéficieront directement aux ménages en situation de précarité énergétique. Cela représente un volume de financement jusqu'à 900 millions d'euros sur deux ans.

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Sur la période 2011-2014, il a permis de déclencher plus de 25 milliards d'euros d'investissements dans les travaux d'économies d'énergie représentant plus de 2 milliards d'euros d'économies annuellement par les consommateurs.

Ségolène Royal

Nos Partenaires



OBJECTIF 54



TOTAL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nos Fournisseurs

ISOVER
SAINT-GOBAIN

KNAUF INSULATION
Energie, isolation, Acoustique

NEULOBON



Tél. : 04 67 31 25 20 - Fax : 04 67 30 77 50

contacts@languedocisolation.fr
www.languedocisolation.com

Siège Social : Languedoc Isolation, Km 4, Route de Pézenas, 34500 Béziers

S.A.S. au capital de 38 480 € - R.C. BEZIERS B 316 232 814 - SIRET 316 232 814 00036

N° intracommerciale : FR 09 316 232 814

La Transition Énergétique pour la Croissance Verte

Plus jamais froid
dans vos maisons.
Isoler vos combles perdus
pour 1€!



www.developpement-durable.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mise en œuvre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte : Décret instituant une obligation d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique dans le cadre des certificats d'économies d'énergie.